



## CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

### **OBJET : 08 2026 12**

### **Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement a la charge**

Le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération 2026 DDCT ..... du Conseil de Paris concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement a la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur la proposition de Mme Catherine LÉCUYER, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.

**ARTICLE 2** : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement a la charge est abrogé

